

Thônex

Procès-verbal Séance du 10 novembre 2009

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Maire
	Claude Détruche	Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Jacqueline Tomasini
	Anne-Marie Jaquet	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou	Guy Loutan
	Andrew Arpidone	Claude Marcet
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Marcel Constantin	Guy Saudan
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Daniel Thurre
	Michel Frossard	Pascal Uehlinger
	Patrick A. Gautier	Jorge Vieitez
	Marc Kilcher	
	Stephen Knörr	

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de budget 2010 – Discussion vote sur :
 - 5.1. Nombre de centimes additionnels (DA-09-24b),
 - 5.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 à 100 (DA-09-24c),
 - 5.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-09-25),
 - 5.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-09-26),
 - 5.5. Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à Fr 30,- (DA-09-27),
 - 5.6. Budget de fonctionnement (DA-09-24a),
 - 5.7. Autorisation d'emprunter (DA-09-24d).



6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2010. Discussion. Vote. (DA-09-28).
7. Centre sportif Sous-Moulin :
Demande d'un crédit de Fr 50'900,- en vue du désamiantage de locaux au CSSM. Discussion. Vote. (DA-09-29).
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Andrew Arpidone et Guy Saudan du parti démocrate-chrétien concernant : « *la construction d'appartements avec encadrement social pour personnes âgées (D 2) de 2 et 3 pièces, notamment pour les couples* ». Discussion. Vote. (MM-09-02).
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Andrew Arpidone et Guy Saudan du parti démocrate-chrétien ayant comme intitulé : « *Pour une ville exempte de tags sauvages* ». Discussion. Vote. (MM-09-03).
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli, Willy Corthay et Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé « *Pour le CEVA* ». Discussion. Vote. (MM-09-04).
11. Projets de délibération.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009 est approuvé à la majorité par 24 voix « pour » et 1 abstention.

Arrivée de M. Agraniou.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe que Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, arrivera en cours de séance, puis il donne les communications suivantes :

2.1. Mérite Thônésien 2009

Les membres du Bureau ont attribué, lors de la séance du 2 novembre dernier, le Mérite Thônésien 2009 à M. Guy Verneret, Président des restaurants scolaires de Thônex depuis de nombreuses années.

2.2. Challenge des municipalités

La commune de Thônex a, à nouveau, remporté le challenge des municipalités en 2009.

2.3. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Facebook

Les Conseillers municipaux qui ont créé des sites sur le réseau social « Facebook » sont priés de ne pas utiliser les armoiries communales, ceci est contraire à la loi.

3.1.2 Radar devant la Mairie

Lors de contrôles radar durant la période du 5 au 26 août il a été constaté : 22 passages au feu rouge, 253 amendes d'ordre (vitesse supérieure de 1 à 15km/h.) et 9 véhicules en contravention (vitesse supérieure à 15km/h).

Ce radar a été remis en fonction fin septembre. Nous attendons les résultats pour cette nouvelle période.

3.1.3 Carnaval de Graveson

Nous avons reçu une invitation pour cette manifestation qui se déroulera les 20 et 21 février 2010. Graveson souhaite que notre commune participe à ce carnaval. Les personnes intéressées sont priées de le faire par mail à la Mairie.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Challenge des municipalités

Vu que Monsieur le Président a fait part du résultat thônésien lors de ce concours, le Conseil administratif tient à relever la mixité politique ainsi que la présence féminine à ce concours.

3.2.2 Police municipale

Le Conseil administratif a le plaisir de vous présenter ce soir les nouveaux membres de ce service à savoir :

M. Pascal Chenaux,
M. Jan Grossetête,

nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

Le Conseil administratif profite également de saluer M. Jean-Michel Badertscher qui a assuré un intérim de quelques mois dans l'attente de l'engagement de ces nouvelles personnes.

Nous vous informons que la cérémonie d'assermentation des nouveaux agents de sécurité municipale se tiendra à la salle des fêtes le mercredi 9 décembre 2009 à 19h. Ceci contrairement à la première information qui fixait cette cérémonie au 2 décembre.



Cérémonie que l'on peut qualifier d'exclusivement thônésienne car elle sera organisée sous l'égide du brigadier Alain Nicolet, Président de l'association des ASM de Genève et habitant de Thônex.

Pour ma part, j'interviendrai au nom de la commission consultative des ASM auprès de l'Association des Communes Genevoises, M. Decrey, Maire de la commune prendra également la parole et, en étant visionnaire, on pourrait imaginer que le représentant du Conseil d'Etat chargé du Département de Justice et Police soit une Thônésienne !

3.2.3 Centre sportif Sous-Moulin

Les travaux de la cuisine sont terminés et une visite des lieux sera organisée prochainement.

3.2.4 Le Foron

Depuis plusieurs années se pose la question de la stabilisation du lit et de l'élargissement des berges de cette rivière. Avec certains ouvrages d'art qui avaient été faits de manière exceptionnelle par notre commune. Bien que ce cours d'eau soit entièrement sur territoire français, il nous appartient d'entretenir ce qui a été réalisé. Après de nombreuses discussions le SIFOR a présenté une proposition globale accompagnée d'un budget assez important qui avoisine les 800.000 euros.

Un accord a pu être trouvé avec le Canton et la Confédération qui permet à notre commune de s'en tirer favorablement au niveau financier. Ce projet sera présenté aux diverses commissions dans le courant de l'année 2010.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 6 octobre 2009 :

Nous avons auditionné le directeur et les directrices des écoles primaires :

Madame Grandgirard – Bois-Des-Arts

Madame Peyron - Adrien-Jeandin

Madame Desjacques Privato - Pont-Bochet

Monsieur Forgnone - Marcellly

Ainsi que Monsieur Muller directeur du cycle du Foron

Madame RoCHAT étant retenue, elle nous a rejoints plus tard.

La rentrée scolaire s'est bien passée dans tous les établissements, les enseignants de Marcellly sont satisfaits de leur nouvelle école. Les conseils d'établissements seront mis en place cet automne.

Le projet de l'école du Bois-Des-Arts est « l'acceptation des différences et le respect ».



L'école Adrien Jeandin va travailler sur la citoyenneté, à Marcelly le projet est basé sur le respect et le savoir-vivre, l'école du Pont-Bochet ayant des instituteurs connaissant l'allemand, leur projet est l'allemand. La démarche est intéressante vu que les élèves auront certains cours en allemand. Les projets d'établissement se font sur 3 ans.

Le futur horaire continu pose le problème de la garde des enfants, toutes les formes de garde seront largement mises à contribution, les enseignants ne veulent pas retourner à l'école le mercredi.

Marcelly souhaiterait une patrouilleuse supplémentaire.

Madame Grandgirard nous informe que la sortie du quartier en face de la mairie est dangereux.

Madame Desjacques Privato nous résume les 2 séjours du jumelage, qui se sont très bien passés aussi bien à Graveson qu'à Thônex. Les enseignants ont été très satisfaits de dormir chez leurs collègues. Un album souvenir a été créé, il se trouve à la mairie. Chaque année l'école participante l'agrémentera. L'an prochain c'est Bois-Des-Arts.

Pour la première fois nous recevons le directeur du cycle du Foron. Bien que le cycle ne dépende pas des communes, nous avons souhaité le rencontrer pour que la collaboration entre lui et les écoles se resserre, en particulier en fin d'année.

Les directeurs présents ont tous bien compris le message et vont créer dans la mesure du possible des visites journalières pour les 6^{ème} qui vont rejoindre le cycle.

Monsieur Muller nous informe que l'effectif a diminué au profit du cycle de la Seymaz. Cette situation n'est donc pas provisoire. Actuellement 540 élèves suivent les cours dans cet établissement.

Le désamiantage est terminé. Une collaboration existe entre le Centre de Loisirs, les Travailleurs hors murs et le cycle.

Une visite des différents services de la commune est souhaitée, afin de faire connaître les diverses professions et éventuellement de créer des stages pour les 9^{ème}.

Monsieur Muller signale que le plan d'étude romand sera différent de ce que l'on connaît maintenant. L'objectif des projets, est d'avoir une seule école obligatoire, donc pas de distinction entre le primaire et le cycle.

Madame Rochat nous a rejoint à 19h45 elle remercie tous les directeurs d'être venus et espère que le renforcement de leur future collaboration sera positif. Elle invite tous les participants à venir partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h 15

4.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociales pour les séances suivantes concernant les attributions 2009 des aides sociales, humanitaires et œuvres pour la jeunesse :

Les deux commissions Sociales pour l'attribution des aides sociales et aides humanitaires 2009 ont eu lieu le 8 et 15 octobre 2009 en présence de Monsieur Philippe Decrey Maire.



Le total attribué pour l'aide sociale est de Fr 72'500,- et Fr 4'500,- pour les nouvelles demandes soit un total de Fr 77'000,- sur un budget de Fr 85'000,-.

Il a été attribué la somme de Fr 13'000,- à l'aide en faveur de la jeunesse sur un budget de Fr 13'500,-.

Pour l'aide humanitaire, il a été attribué la somme de Fr 108'000,- sur un budget de Fr 120'000,-.

Je tiens à remercier sincèrement les commissaires pour le travail qu'ils ont effectué lors des préséances d'attribution.

4.3. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 13 octobre 2009 :

1. *Récupération et traitement des déchets de cuisine; point de la situation par M. Michel Meyer directeur du GESDEC (service de géologie, sols et déchets).*

Audition de M Meyer de Gesdec : nous découvrons les méandres de la récupération, méthanisation et recyclage. Des projets cantonaux sont en cours pour mieux répondre aux besoins, de façon à rendre plus efficace et rationnelle la valorisation de la biomasse. Pour les déchets de cuisine, la commission décide de lancer à titre de test la récupération à petite échelle en 1-2 lieux bien situés. Il sera ainsi possible de voir intérêt du public cible dans les 6 mois à venir, tout en suivant l'amélioration des conditions cantonales en cours de préparation.

2. *Projet de délibération déposé lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2009 par M. Patrick A. Gautier et M. Ashwani Singh, Conseillers municipaux, au nom du groupe libéral concernant la création d'une nouvelle fondation de droit public sous le nom de : « Fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FITEAC) ». (DM-09-02).*

FITEAC (fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, artisanat et commerces) le gros de la discussion ayant été abordé au Conseil municipal, la commission a eu à se prononcer d'abord sur une modification de la somme allouée à ce projet, a accepté celle de Fr 10'000,-, susceptible d'être augmentés selon les besoins.

Puis un vote a eu lieu sur la nécessité ou non de créer cette fondation, sorte de doublon pour certains commissaires, puisque les statuts de la Fondation du logement lui permettent d'entreprendre les mêmes actions que celles dévolues à la FITEAC.

Vu l'intérêt du projet pour la commune de Thônex, reconnu par toutes et tous, cette possibilité pour la Fondation du logement devrait être étudiée si la FITEAC était refusée. En particulier la composition de sa commission administrative. Il est évoqué par exemple de l'agrandir, ou/et diviser en 2 branches. On insiste sur le fait qu'elle devrait être composée de personnes avec compétences particulières dans le domaine.

Le vote final conclut négativement sur la création de la FITEAC, ceci dans l'optique d'étudier d'abord la possibilité ci-dessus avec la Fondation du Logement.



3. *Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009.*
4. *Dans les divers, il est judicieusement rappelé au Président qu'il y a un vice président qui peut le remplacer s'il désire participer à la discussion. Que le service des espaces verts aménagera le pourtour des Bout'Choux, et que des jeunes ont assaini le quartier des roseaux entre la crèche et le chemin des Deux-Communes.*

M. Decrey, Maire, propose de passer directement au point 6 de l'ordre du jour en attendant l'arrivée de Mme Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances.

6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2010. Discussion. Vote. (DA-09-28).

M. Philippe Decrey, Maire : le Conseil administratif n'a pas de commentaire à faire à ce sujet étant donné qu'il s'agit d'une répartition qui a été faite en accord avec les divers partis politiques.

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- Par 26 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil municipal
d é c i d e

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2010 qui se présente comme suit : (voir annexe).

7. Centre sportif Sous-Moulin :

Demande d'un crédit de Fr 50'900,- en vue du désamiantage de locaux au CSSM. Discussion. Vote. (DA-09-29).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : la fiche technique établie par le CSSM concernant ces travaux vous a été remise. Ces travaux font suite à la demande du Canton d'analyser tous les bâtiments publics concernant les problèmes dus à l'amiante.



Certains objets tels que le remplacement de bacs à fleurs ont été immédiatement réglés, par contre les travaux plus importants tels que ceux mentionnés pour ce crédit doivent faire l'objet d'une décision des Conseillers municipaux des Trois Chêne vu le montant relativement élevé.

Il est à noter que ces travaux devront s'effectuer avant fin janvier 2010. D'autres interventions sont prévues notamment dans le cadre de la chaufferie mais cela ne pose pas de problème étant donné qu'elle sera remplacée. Quant aux boilers du vestiaire du stade le délai a été fixé à 2019.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Mme Constantin : le parti démocrate-chrétien désire qu'un plan soit établi pour les futurs travaux d'investissement du CSSM, ceci tout en étant conscient qu'il existe le Conseil intercommunal représenté par l'ensemble des partis. Il va cependant de soi que ce crédit sera voté par le parti démocrate-chrétien.

Au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Gautier : en lisant le dossier qui nous a été remis je constate que le désamiantage représente Fr 22'0000,- sur un total de Fr 150'000,-. Le dossier ne pourrait-il pas être un peu plus complet et donner plus d'explications sur les travaux annexes ?

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que certains locaux du Centre Sportif Sous-Moulin présentent de l'amiante, en très faible quantité, mais nécessitant une intervention et que ces interventions s'inscrivent dans une liste de délais issue de l'audit préalablement établi par une entreprise spécialisée.
- Vu le dossier technique N°59 intitulé « Désamiantage de locaux » accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 16 septembre 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour » et 1 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
d é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 50'900,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 152'700,-) en vue de procéder au désamiantage de deux zones importantes sises dans le bâtiment principal du centre omnisport, soit la salle des tapis et les dépôts de la salle omnisports Frédéric Fellay.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 50'900,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2030.
 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Andrew Arpidone et Guy Saudan du parti démocrate-chrétien concernant : « la construction d'appartements avec encadrement social pour personnes âgées (D 2) de 2 et 3 pièces, notamment pour les couples ». Discussion. Vote. (MM-09-02).

M. Saudan, signataire, membre du parti démocrate-chrétien, donne lecture du projet de motion :

Proposition de motion

Pour la construction d'appartements avec encadrement social pour personnes âgées (D2) de 2 et 3 pièces, notamment pour les couples.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Nous vous présentons cette motion ce soir, car nous estimons qu'il est urgent d'agir en faveur de nos aînés.

En effet, le vieillissement de la population s'accroît et ces prochaines années, le nombre de seniors encore autonomes vivant en couple augmentera. Ils auront besoin de logements, situés en zone urbaine, proches des moyens de transports, des commerces et des activités, leur offrant un maximum de sécurité ainsi qu'une assistance si nécessaire.

La commune de Thônex ne pouvant pas répondre à toutes les demandes de ce type d'appartements, il est impératif d'entreprendre la construction de D2 afin de pouvoir offrir aux Thônésiennes et Thônésiens la possibilité de rester sur notre commune.

Ce genre de bâtiment permet à nos aînés de garder leur indépendance et de bénéficier d'un environnement sécurisé. De plus en accédant à ce type de logement, nos aînés libèrent des appartements devenus trop grands pour eux.

Actuellement, le périmètre du PLQ Clair-Val est entré en force et la Fondation communale pour le logement doit prochainement se prononcer sur le type de logements qui y seront construits. Or ce périmètre se prête parfaitement à la construction d'un D2 en raison de la proximité avec des commerces, du tram, d'un groupe médical et des autres activités économiques et sociales de la commune. Il est donc urgent de transmettre cette motion au Conseil administratif, respectivement à la Fondation du logement, pour que cet aspect puisse être pris en compte dans les délais impartis.



Le Conseil administratif pourrait également étudier et faciliter la construction et l'exploitation de telles résidences D2 par d'autres fondations publiques ou spécialisées.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra l'attention de ce Conseil municipal et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de lui réserver un bon accueil.

Projet de motion :

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- Que le vieillissement de la population s'accroît,
- Que toutes les personnes âgées n'ont pas forcément besoin d'une infrastructure médicalisée tels que les EMS, mais que leur maintien en appartement standard n'est plus adapté,
- Que la commune de Thônex manque de logements avec encadrement pour personnes âgées, en particulier pour les couples,

I n v i t e
le Conseil administratif

- A intervenir auprès de la fondation du logement de la commune de Thônex afin de lui suggérer de construire des D2 dans le cadre du PLQ Clair-Val ;
- A étudier toutes les autres possibilités de bâtir ces logements par exemple dans le futur périmètre des Communaux d'Ambilly.

La discussion est ouverte :

Mme Gomes Dias Aguigah : le groupe socialistes-verts rejoint le parti démocrate chrétien (PDC) dans la problématique de logement d'encadrement social pour les personnes âgées de notre commune.

On note aujourd'hui l'augmentation de la population de notre commune avec l'accroissement du nombre des personnes âgées. Les structures qui existent ne sont plus suffisantes pour répondre à cet accroissement. Il s'avère important de construire de nouveaux logements d'encadrement social adaptés.

Nous devons éviter que nos aînés, habitués à vivre dans notre commune, soient déplacés ailleurs par manque de place, sans oublier que nous arrivons gentiment à ce bel âge.

Voilà des raisons pour lesquelles nous soutenons cette motion et lançons un appel aux autres partis à faire de même.

M. Knörr : dans l'exposé des motifs il est mentionné qu'il est urgent d'agir. Quel est le péril grave et immédiat qui nous échappe ?



- M. Decrey : aujourd'hui sur la commune de Thônex il y a deux établissements de type D2, un à Mon-Idee et un au chemin de Chapelly avec uniquement 6 appartements pour les couples. Ces chiffres démontrent l'importance de créer des places supplémentaires et je peux vous dire que je reçois bon nombre de demandes allant dans ce sens.

M. Knörr : maîtrisons nous l'entier des terrains où le PLQ est entré en force ?

- M. Détruche : à ce jour, il reste encore deux parcelles qui ne nous appartiennent pas. La Fondation pour le logement est en discussion avec les propriétaires, mais ce n'est pas ici le lieu pour en discuter.

M. Castelli : je comprends bien cette inquiétude concernant les parcelles mais cette discussion doit avoir lieu à la Fondation du logement. Ceci dit, cela ne nous empêche pas d'avancer sur une réflexion concernant les personnes âgées, quitte à ce que le projet ne se fasse pas dans l'immédiat. Laissons travailler nos représentants à la Fondation.

M. Roth : je suis très touché des mesures sociales qui sont préconisées, personne ne conteste le besoin de D2 pour le futur. Je constate cependant qu'il y a une certaine frilosité dans ce Conseil lorsqu'il s'agit de créer de l'emploi à Thônex on l'a vu avec le projet de la FITEAC proposé par notre parti et qui a été refusée. « Créer de l'emploi non, créer du social oui ! ».

M. Loutan : la commission de l'Economie Publique & Emploi n'a pas été contre la création de l'emploi mais elle a proposé de revoir les modalités de cette Fondation sous forme de possibilités que permettent les statuts de la Fondation pour le logement. Le procès d'intention d'être contre l'emploi, n'a pas de valeur ce soir.

M. Gautier : j'aurai aimé qu'une motion de ce genre soit un peu plus étayée. Combien avons-nous besoin de logements de type D2 ? Quels sont les moyens qui sont à notre disposition ? Le choix de Clair-Val paraît également surprenant. Si j'étais personnellement concerné par la recherche d'un appartement D2 ce n'est pas là-bas que j'irais habiter, il y a la route etc... j'aimerais mieux attendre d'être dans les Communaux d'Ambilly où il y a de la verdure où je pourrais me promener tranquillement. Allez faire un tour à la maison de retraite du Petit-Saconnex où il y a 40.000m² de terrain un parc magnifique et les pensionnaires sont très bien alors oui ! Faites ça pour les personnes âgées ne les mettez pas dans une cage.

M. Castelli : le texte de la motion est très clair : « ..afin de lui suggérer de construire... » il n'y a nullement quelque part l'obligation de le faire. Par ailleurs, il est également mentionné : « ...d'étudier toutes les possibilités dans le périmètre des Communaux d'Ambilly ... ». Cette motion lance une réflexion sur ce sujet.



Mme Constantin : nous remercions le groupe « rose-vert » pour ses propos. Nous ne sommes pas surpris de la réaction de certain Conseillers autour de cette table. Cette motion a simplement pour but de soulever un problème existentiel, le Conseiller administratif vous a fait un état des lieux bref mais réel. Remettons ce dossier à la Fondation pour le logement afin qu'elle puisse faire son travail.

Le fait qu'un projet ait été refusé, tout au moins provisoirement, ne doit pas être un motif pour refuser la motion soumise ce soir. Les aînés de notre commune demandent à avoir des logements sur le territoire thônésien proches des commodités et non pas perdus dans la campagne genevoise.

M. Gautier : je précise que la FITEAC n'avait aucun but d'être créatrice de D2, contrairement à ce que dit Mme Constantin. La Fondation pour le logement n'a pas d'ordres à recevoir du Conseil municipal, elle a des statuts qui doivent être respectés.

M. Uehlinger : cette motion a l'avantage d'ouvrir le débat, malheureusement ce type de projet doit se voter sur le siège et il aurait été préférable que le texte prévoie un renvoi en commission pour une étude plus approfondie. Le parti démocrate-chrétien serait-il d'accord de retirer cette motion, de la reformuler pour un nouveau Conseil municipal ?

Mme Constantin : pour rassurer M. Gautier il ne s'agit pas d'un ordre à la Fondation pour le logement mais d'une invite ! En aucun cas le parti démocrate-chrétien retirera cette motion par contre il est prêt à discuter d'un amendement de celle-ci.

M. le Président rappelle l'article 31 du règlement traitant des motions.

- M. Decrey : les habitants du D2 de Chapelly vont apprécier les paroles de M. Gautier lorsqu'il parle de « cage ». Ces propos sont inadmissibles car en se rendant dans ce D2 on peut se rendre compte de la qualité des logements qui en plus sont proches des commerces et des transports publics.

M. Saudan : je trouve dommage que M. Gautier ait de tels propos ce soir car une de ses motions a récemment été refusée.

Pour répondre au Président, Mme Constantin précise qu'il ne sera plus question de renvoi en commission mais du vote de cette motion telle que présentée

M. Knörr : après avoir lu avec attention cette proposition de motion, nous sommes arrivés à la conclusion que cette dernière est l'exemple type de ce que nous considérons comme un « artifice cosmétique » une motion qui « fait bien dans le paysage ».



Enfin qui oserait nier l'existence du problème de vieillissement de la population qui occulterait les besoins essentiels de nos aînés, personne !

Reconnaissons l'habileté des auteurs, ils partent gagnant sans risque mais « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ».

Reconnaissons aussi à cette motion l'avantage d'être recyclable. En effet avec un simple « copier coller » il sera dans quelques temps possible de la réutiliser en modifiant le mot aînés par :

- petite enfance, mères célibataires, étudiants, sportifs, etc...

et de changeant logements par :

- salles de sport, foyers écoles, etc...

Le groupe UDC reconnaît le besoin mais estime que notre Conseil administratif est formé de personnalités compétentes. Il n'est pas nécessaire d'enfoncer des portes ouvertes pour leur rappeler leurs devoirs.

Lors du vote, nous nous abstiendrons.

Mme Lopes Beer : la demande de logements est importante chez les aînés mais également chez les jeunes. L'idée de la mixité dans ce type de construction doit également être réfléchie.

- M. Détruche : dans le PLQ qui est actuellement à l'étude pour le chemin de Clair-Val il y a des obligations de mixité donc on peut éviter d'enflammer ce débat.

Au vote :

- *La motion acceptée à la majorité par 16 voix « pour », 1 voix « contre » et 9 abstentions.*

M. Marcet quitte la séance, arrivée de Mme Isabel Rochat et traitement du point 5 de l'ordre du jour.

5. Projet de budget 2010 – Discussion vote sur :

M. Stark, Président, informe que les votes concernant le budget 2010 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnel à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2010 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).



Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, (sa déclaration porte sur les 7 points relatifs au budget 2010) :

- Le budget pour l'année prochaine qui vous est présenté ce soir est déficitaire.

Avec un total au budget de fonctionnement de Fr 35'089'790,- aux charges (accroissement de 3.85%/budget 2009) et de Fr 32'682'537,- (-3.28%/2009).

Le déficit ou l'excédent de charges de Fr 2'407'253,- est le résultat d'une politique communale qui a su, malgré les revers conjoncturels contenir dans la mesure du possible l'inéluctable progression des charges budgétaires.

J'ai l'habitude de rappeler qu'un budget est avant tout le reflet d'une politique.

Nous assistons depuis quelques années déjà, à ce phénomène, je vous le disais, inéluctable, de voir à chaque exercice budgétaire, le poste des charges augmenter et celui des recettes baisser.

Charges, comme on le verra qui augmentent très raisonnablement.

Lors de l'examen du budget, on a l'habitude de se pencher sur nos charges d'administration générale, donc du plus gros morceau qui se trouve constitué par la rubrique « salaires » ; à ce propos, j'aimerais apporter ce soir une précision : le tableau qui vous a été remis illustrant l'effectif du personnel communal avec ses 66 collaborateurs, représentant un équivalent plein-temps de 58 collaborateurs. Renseignement pris auprès du Service de Surveillance des Communes, la charge de personnel par habitant est très exactement de Fr 552,-, ce qui nous place très largement en tête de la commune la moins chère, si on la compare avec des communes de taille comparable.

Comment y remédier ?

Cette politique communale, vous l'aurez remarqué, démontre très clairement une maîtrise des charges entre 2009 et 2010, puisqu'elle ne subit une progression que de +3.85%, ce qui est plus qu'acceptable. Un tableau vous l'illustrera à la fin de cette déclaration.

Ce budget, passé à la loupe, que nous montre-t-il ?

La progression des dépenses, donc les charges du personnel et des biens et services, est en diminution et c'est bien là la seule marge de manœuvre de l'administration. Que nos services communaux, par l'acceptation de ce budget, ce dont je ne doute pas, y voient une reconnaissance de leurs efforts tout au long de l'année.

Les amortissements, rubrique qui recoupe la somme de tous les investissements votés par votre Conseil, y compris la première tranche de la nouvelle mairie. En effet, selon l'article 34, al. 5, du règlement d'application de la LAC, « la première annuité d'amortissement doit être inscrite au budget qui suit le vote du crédit d'engagement ».



Pour ceux qui seraient tentés de parler du référendum, je leur dirais qu'il ne connaît pas l'effet suspensif d'une part, et que le montant des études préliminaires est déjà couvert par ce montant, d'autre part !

Les intérêts passifs augmentent en 2010 de Fr 179'000,- sont expliqués par le recours à l'emprunt rendu nécessaire et l'évolution des taux d'intérêt du marché.

On pourra aussi parler des effets de la loi sur les transferts de charge qui prennent fin en décembre et qui impacteront positivement notre budget pour plus de Fr 800'000,-; il s'agit de la rétrocession aux communes françaises et frais de perception de l'AFC qui sont dorénavant acquis à un taux de 3% contre 4,5% auparavant.

Vous l'aurez sûrement noté, les subventions augmentent.

La grande responsable est la petite Enfance (rubrique 54) avec un accroissement des dépenses de l'ordre de 98% du budget 2010 par rapport à 2009 en faveur de la Fondation pour la Jeunesse et en cela nous ne faisons que suivre une demande – légitime- de la population, relayée par l'unanimité de ce Conseil. Une nouvelle crèche de 63 places et une augmentation de la capacité de la halte-garderie des Bout'Choux qui passe à 25 places, ce n'est pas rien et cela se ressent bien sûr dans notre budget de fonctionnement.

L'état-civil subit également une augmentation par le regroupement à Chêne-Bourg dès le 1^{er} novembre, augmentation qui à terme occasionnera une économie que l'on devrait trouver déjà – modestement pour cet exercice 2009, mais plus clairement pour les comptes 2010 à hauteur de Fr 200'000,-.

On l'a dit, notre capacité financière diminue, et cela a pour conséquence que la part privilégiée de notre commune va progresser. Si le gâteau reste le même, notre part est plus grande. La valeur de notre centime additionnel PP est de 2.38% supérieur par rapport à celui de nos comptes 2008.

Quant aux investissements, il s'agit comme je vous le disais en préambule, de déterminer ce qu'on peut ou ce qu'on ne peut pas faire. Déterminer ce qui est nécessaire, indispensable ou non.

C'est un choix, que personne ne peut vous dicter, mais qui de plus en plus devra nourrir une sérieuse réflexion chaque fois nous consentirons une dépense supplémentaire.

C'est vrai que notre politique a toujours été empreinte d'un certain réalisme et d'une volonté de ne pas faire porter aux générations futures le poids de choix qui pourraient se révéler hasardeux.

Mais, il est aussi vrai que notre commune est vivante, de par sa diversité culturelle et sociale et n'a rien d'une cité dortoir et que nous pouvons en tirer une fierté certaine. Le sport, la culture, les équipements scolaires, de petite enfance en font une commune où il fait encore bon vivre.



Nous n'allons pas changer notre cap en raison de difficultés conjoncturelles, mais la différence devra se faire à l'avenir en fonction d'une réalité économique qui elle, n'a rien de conjoncturel, mais est bien réel. Mais n'est ce pas là l'affirmation de notre première et plus importante compétence qui est justement celle de pouvoir encore (avant que la Constituante ne passe par là...) choisir de mettre nos priorité là où nous pensons qu'il est juste de les mettre !!!

Je saurais conclure sans remercier MM. Michel Zeder, Philippe Guex et François Fortuna, ainsi que l'entier de notre personnel, pour les efforts réalisés pour que notre quotidien soit grandement facilité et que nous soyons en mesure ce soir, de vous présenter une vraie politique pour demain.

Après la déclaration de Mme Rochat, une présentation Power Point de certains tableaux comparatifs est commentée par Mme Rochat (voir tableaux en annexe 1)

Suite à cette présentation une suspension de séance de 10 minutes est accordée par le Président.

M. Willy Corthay, vice-président en remplacement de M. Richard Stark, Président du Conseil municipal et des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 octobre 2009 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

- *Je pars du principe que chacun a lu attentivement le long procès-verbal et je m'en tiendrai aux décisions ayant fait l'objet d'un vote, sans entrer dans le détail des discussions.*

Ont assisté à cette séance Mme Isabel Rochat, MM Philippe Decrey, Philippe Guex et Michel Zeder.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2009 est accepté par 8 « oui » et 1 abstention.

L'examen du projet de budget 2010 a porté sur :

Le budget de fonctionnement qui s'élève dans sa globalité à Fr 35'089'790,--, pour un revenu net de Fr 32'682'537,--, soit un excédent de dépenses de Fr 2'407'253,--.

Chacun salue le sérieux du travail préparatoire que ce projet de budget représente. Un examen minutieux est fait pour voir où des économies peuvent être faites, mais il faut bien constater que peu de postes sont susceptibles d'être « rognés » sans mettre en péril leur existence même. Pourtant la question est posée sur la possibilité de revoir tels ou tels postes jugés « gourmands » ou pas nécessairement essentiels, et sur la possibilité de différer à des temps meilleurs certains projets d'investissement dont l'urgence n'est pas clairement avérée.

Au vote final :

- *le projet de budget 2010 est accepté par 4 « oui » et 4 abstentions.*



Le nombre de centimes additionnels fait l'objet d'un débat « contrasté », les uns estimant que le déficit prévu justifie que se pose la question d'une augmentation d'un ou deux points, donnant ainsi les moyens des choix envisagés, les autres refusant toute augmentation dudit centime, surtout en période de crise, afin de ne pas péjorer le pouvoir d'achat des citoyens.

Au vote :

- *le maintien du centime additionnel à 44 cts est accepté par 5 « oui » et 3 abstentions.*
- *La fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens en 2010 à 100 est acceptée par 7 « oui » et 1 non.*
- *Les jetons de présences aux Conseillers municipaux tels que présentés dans le projet de budget sont acceptés par 6 « oui » et 2 abstentions.*
- *Les indemnités allouées aux Conseillers administratifs telles que présentées dans le projet de budget sont acceptées à l'unanimité.*
- *La fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- est acceptée à l'unanimité.*
- *L'autorisation d'emprunter par le Conseil administratif jusqu'à concurrence de l'insuffisance de financement des investissements, soit jusqu'à Fr 18'524'095,- est acceptée par 7 « oui » et 1 abstention.*

Après quelques divers, remarques, questions, demandes de précisions, la séance est levée à 21 h, celle prévue pour le 29 octobre est annulée.

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-09-25)

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2010,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 27 octobre 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
d é c i d e

1. De fixer, pour 2010, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 42'000,- (quarante-deux mille francs).



2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-09-26)

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2010,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 27 octobre 2009,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
d é c i d e

1. De fixer, pour 2010, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 195'000,- (cent nonante-cinq mille francs).

3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-09-27)

La parole n'étant ou pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 27 octobre 2009,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
d é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à Fr 30,-.



Délibération générale :

4. *Nombre de centimes additionnels (DA-09-24b)*
5. *Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2010 à 100 (DA-09-24c)*
6. *Budget de fonctionnement (DA-09-24a)*
7. *Autorisation d'emprunter (DA-09-24d)*

La discussion est ouverte :

M. Corthay fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

En préambule à la discussion que nous allons avoir sur les points suivants du budget 2010, nous aimerions faire quelques remarques générales, certaines ayant déjà été développées lors de la dernière commission des Finances.

Tout d'abord, que l'établissement d'un budget communal soit un acte hautement politique, nous ne saurions en disconvenir, bien au contraire, encore que le terme « politique » ne représente pas forcément la même chose suivant les horizons idéologiques où nous nous situons.

En second lieu, si nous sommes favorables à une gestion des biens publics responsable et non dispendieuse, donc une gestion qui n'outrepasse pas de manière irréaliste nos moyens financiers, en revanche, nous sommes soucieux que demeure prioritaire la défense des intérêts vitaux de nos concitoyens, notamment les moins à l'aise économiquement et socialement.

Pour ce faire, nous n'entretenons pas vis-à-vis du budget une crispation viscérale sur un équilibre à respecter dogmatiquement, un déficit « raisonnable » nous semblant supportable dans la mesure où il permet de sauvegarder des impératifs prioritaires. Ceci d'autant plus que des communes comme la nôtre - mais pas seulement - sont fortement pénalisées par les demandes récurrentes de certains milieux politiques en matière de baisses d'impôts, suppressions de taxes, arrangements ou forfaits fiscaux, reportant ainsi sur les collectivités publiques des charges accrues tout en les privant des moyens financiers de les assumer!

Aussi ne sommes-nous pas par principe hostiles à l'augmentation d'un ou deux points du centime additionnel, d'autant que ce genre d'impôt reste le moyen le plus équitable de redistribution à l'ensemble de la population des biens et des services vitaux.

Nous invitons le Conseil administratif à y réfléchir l'année prochaine.

J'ajouterai en conclusion que l'axiome un peu incantatoire : « moins d'impôts = plus de pouvoir d'achat pour les plus démunis et plus de développement... » est largement mis à mal, voire contredit par la réalité de la pratique économique dominante. En effet, ne sont-ce pas les mêmes milieux qui prônent le moins d'impôts, le moins d'Etat, le moins de réglementations qui nous ont précipités dans la crise actuelle, sûrs d'un pouvoir s'autorisant dérégulations, restructurations, rémunérations aussi scandaleusement faramineuses qu'intouchables pour les uns, licenciements aux conséquences souvent dramatiques pour les autres... sans parler des délocalisations dont Thônex a pu faire la cruelle expérience avec une grande entreprise de la place !



Nous n'avons donc pas changé d'avis, comme d'aucuns ont pu l'espérer..., par rapport à ce que nous avons exprimé à la commission des Finances, et nous restons fidèles et fermes sur les valeurs qui nous semblent devoir fonder notre société.

- Mme Rochat : nous avons attentivement examiné ce budget lors des deux séances de pré-budget et en commission des Finances. Quelles sont, selon vous, les baisses de prestations qui sont mises en accusation suite à la baisse de la fiscalité ?

M. Corthay : il s'agit d'une intervention en terme de politique générale et lorsque l'on baisse les sources de revenus et que l'on reporte les charges sur les collectivités publiques, notamment les communes, il y aura, et si ce n'est sur ce budget là, des incidences. Nous avons reconnu le sérieux de l'établissement du budget qui nous est soumis au vote mais nous savons également qu'avec la situation actuelle nous n'allons pas avoir d'augmentation de revenus financiers pour subvenir aux tâches qui sont les nôtres.

- Mme Rochat : il s'agit de deux choses différentes. D'un côté il y a la baisse d'impôts et d'un autre il y a une crise conjoncturelle. Ces deux choses viennent se conjuguer à la lecture de ce budget et les charges supplémentaires transférées aux communes on les connaît déjà depuis 2004 et 2005. A cette époque on ne parlait pas de la LIPP et de la baisse d'impôts, il ne faut pas tout mélanger.

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

En complément, quelques mots sur le sens que notre groupe donne à la rigueur budgétaire.

Nous ne voulons pas la rigueur pour elle-même, ni par idéologie, ni pour suivre le slogan autrefois bien connu du « moins d'Etat ». Un slogan devenu ringard depuis que les plus grands capitalistes de Suisse, des Etats-Unis et d'ailleurs, ont crié au secours et ont été bien contents, l'hiver dernier, de trouver des gouvernements prêts à s'endetter à coups de dizaines de milliards pour les sauver de la faillite.

Non, si nous sommes partisans d'une grande rigueur budgétaire, c'est parce que notre société vit au-dessus de ses moyens. La société de consommation à outrance dans laquelle nous baignons est devenue tellement dévoreuse des ressources disponibles - en énergie, en métaux, en produits alimentaires - qu'il faudrait 3,5 planètes pour faire bénéficier de notre niveau de vie tous les habitants de la Terre. En gaspillant ainsi de manière irresponsable les ressources de notre environnement terrestre, qui est notre premier vrai capital, nous les soustrayons aux générations à venir.

Nous devons donc changer nos habitudes dispendieuses pour une collectivité publique comme notre commune, il convient avant tout de ne rien investir qui ne soit soigneusement étudié quant aux conséquences écologiques et quant aux répercussions sur notre fonctionnement économique. Il convient de ne rien dépenser qui ne soit absolument indispensable et de viser, d'une manière générale, une sobriété équilibrée.



En commission, nous avons avancé diverses idées d'économies, qui ont toutes été balayées par « l'impossibilité de faire autrement ». Les explications fournies ne nous ont modérément convaincus. C'est pourquoi nous ne pourrions pas voter ce budget.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Nous voici tous rassemblés afin de déguster le budget 2010.

La ville de Thônex est une des tables les plus réputées de la rive gauche. En cuisine, notre administration une des plus efficaces. En salle notre ministre des finances dont les talents reconnus l'amèneront sans doute à reprendre la gestion de l'Auberge cantonale. Comme chef notre conseil administratif où la compétence le dispute au sérieux. Qu'ils soient tous remerciés de leur travail.

Malheureusement, ce soir, pas de cinquième étoile.

Mais quel est donc le menu ?

En entrée, un classique : le TAS une impasse culturelle.

Comme plat principal : une crise à l'étouffer, dans son lit de dettes.

Le plateau de recettes fiscales a malheureusement été réduit à sa plus simple expression.

Le dessert lui est copieux : sorbet d'emprunts avec un coulis de chiffres rouges

Le tout accompagné d'un Château Mairie cuvée 1929.

Grave indigestion en perspective. Le groupe UDC décline l'invitation. Nous ne voterons pas ce budget.

Face au sérieux du problème, certains parmi vous ont dû trouver notre humour inopportun et quelque peu dur à avaler... comme l'addition. Mais l'humour c'est l'espoir et nous avons espoir qu'un jour la logique et la raison prendront le pas sur l'électoratisme.

Qu'à l'ombre du clocher on cesse enfin de défendre son pré carré. Il aurait été judicieux ce soir de faire fi de nos clivages politiques et de profiter de cette crise afin de définir une bonne fois pour toute quelles doivent être les priorités d'une collectivité de 14.000 habitants.

La sécurité, l'éducation, le social ou les paillettes et la poudre aux yeux. Nous avons les mêmes buts, le bien et le confort de nos citoyens. C'est dans le cheminement pour y parvenir que nos idées divergent. Il serait temps que certaines sensibilités acceptent que le 20^{ème} siècle c'était hier.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Tout d'abord, le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Conseil administratif ainsi que le secrétaire général Monsieur Philippe Guex et le secrétaire général adjoint Monsieur Michel Zeder pour l'excellent travail accompli. Les explications fournies en séance de pré-budget ainsi qu'en commission des Finances ont été claires, concises, expliquant avec des termes simples un sujet pouvant être parfois ardu.



Nous voici donc, à un jour près, un an après l'approbation du budget 2009.

Force est de constater que la situation financière de la Commune ne s'est pas améliorée en une année.

Comment sommes-nous passés d'un budget équilibré en 2009 à un budget aussi déficitaire que celui sur lequel nous devons nous prononcer ce soir ?

Deux explications peuvent être fournies.

La première explication est à chercher du côté de notre ambitieuse politique en matière de petite enfance. Trop ambitieuse ? Assurément non, simplement responsable. Notre Commune a mené une politique proactive sur ce sujet et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, augmenter les prestations tout en diminuant ses rentrées fiscales n'est pas chose facile et 50% de notre déficit n'est à chercher ailleurs que dans cette rubrique.

Car l'autre moitié de notre déficit est en effet à chercher du côté des rentrées fiscales. La crise financière ayant entraîné une baisse de productivité de notre centime additionnel, et les réformes fiscales, récemment adoptées par la population genevoise, ne nous ont vraiment pas servi, même si nous nous félicitons de la baisse de la pression fiscale sur la population, spécialement pour les familles.

A ce sujet, il est difficile de véritablement savoir où nous mettons les pieds, tant il est vrai que les prévisions de l'Administration Cantonale tiennent plus de la boule de cristal que de savants calculs.

Le PDC ne tient pas à augmenter le centime additionnel de notre commune. Cependant force est de constater que, des communes de plus de 10'000 habitants, seules deux ont un centime plus bas que le nôtre. Il s'agit de la commune de Carouge qui, en raison de son importante zone industrielle, peut se permettre cette spécificité, et de la commune de Chêne-Bougeries qui, bien qu'étant une commune voisine, n'a pas la même structure de contribuables que la nôtre. Le débat sur notre centime devra avoir lieu avant notre budget 2010. Il est dommage de baisser les impôts cantonaux et de devoir les augmenter sur les communes, c'est certain, mais aurons-nous encore le choix ? Notre Commune s'est toujours débrouillée pour faire avec les moyens du bord, mais le transfert de charges, toujours plus important, du canton sur les communes aura certainement raison de notre volonté en la matière. Cependant cela doit rester une solution de tout dernier recours et nous y veillerons.

Nous ne pouvons parler du budget sans revenir sur ce qui c'est passé durant la commission finances, séance durant laquelle la sempiternelle curée au sujet de la culture a malheureusement sans surprise monopolisé le débat. Pour être plus précis, la discussion s'est comme d'habitude surtout focalisée sur le contrat que la Commune a conclu avec l'entreprise JOKKA.

Nous tenons à dire au passage que, pour le PDC, la culture ne se limite pas à un laborieux apprentissage de locutions latines tirées des pages roses du dictionnaire Larousse. N'en déplaise à certains, la culture, c'est aussi la musique et le théâtre. Au PDC, nous n'avons pas comme ambition de faire de Thônex une cité-dortoir dans laquelle plus rien ne se passe après 20h. mais, visiblement, ce n'est pas le cas de tout le monde. Thônex est aujourd'hui reconnu pour ses activités culturelles de qualité et ce au-delà du territoire genevois. Les nombreux articles dans les différents journaux édités dans l'arc lémanique sont autant de preuves de l'engouement populaire dont le TAS peut se targuer d'avoir généré.



Or, le budget consacré à la culture sur notre Commune est tout à fait raisonnable. A titre de comparaison, deux rubriques plus loin, le budget pour le sport est plus de 6 fois supérieur à celui du TAS et pourtant, aucun commentaire n'a été fait en commission sur cette rubrique.

En conclusion, notre budget, bien que compressé au maximum, laisse apparaître un large déficit. Il appartient maintenant au Conseil administratif de trouver des solutions pour que, conformément à l'article 77 de la loi sur l'administration des Communes et à l'article 53 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, nous puissions démonter un retour à l'équilibre budgétaire dans un délais de 4 ans. Ce ne sera certainement pas chose facile, mais nous faisons toute confiance en nos Autorités, qui ont déjà eu par le passé à affronter pareille situation, bien que d'une moindre ampleur.

Le groupe Démocrate-chrétien suivra la décision de la commission des Finances et donnera un avis favorable au budget 2010 présenté par nos autorités communales.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

En préambule, nous désirons tout d'abord remercier l'administration communale pour la teneur et la présentation très complète des documents fournis, ceci afin de nous permettre de voter le budget 2010 en toute connaissance de cause.

Soyons réalistes, ce soir à part faire quelques remarques, nous n'avons pas d'autres choix que d'accepter un budget déficitaire.

Malgré un dépassement budgétaire, il est primordial de maintenir une politique de continuité en ce qui concerne la sécurité publique, les écoles, la petite enfance, la culture et le sport.

Nonobstant un budget exponentiel pour la petite enfance, nous sommes fiers de pouvoir mettre à disposition environ une centaine de places de crèche en conformité avec les exigences actuelles. Nous savons que chaque franc est discuté et ceci grâce à Mme Muller et le trésorier M. Roth. Nous tenons à les remercier.

Concernant l'effectif du personnel de la commune, nous constatons le transfert de l'état civil à la mairie de Chêne-Bourg, ce qui nous satisfait.

Nous avons déjà souhaité, lors du vote du budget de l'exercice précédent, que l'on rentabilise de manière concrète l'engagement de nouveaux collaborateurs. Ceci n'a malheureusement, à notre avis, pas été le cas dans certains secteurs (crédits d'étude).

Pour ce qui est de la Culture, nous souhaitons que celle-ci soit maintenue. Cependant en ce qui concerne « ThônexArtSpectacles », à l'occasion de la renégociation au mois de juin 2010 des contrats, nous désirons si cela est faisable une reconsidération de la gestion financière pour sa réalisation.

Le groupe radical, n'est pas de ceux qui souhaite l'augmentation du centime additionnel qui de toute façon ne comblerait pas l'excédent de charges. Il est à rappeler également que le budget de fonctionnement 2010 serait excédentaire hors amortissements.

Nous octroyons notre confiance à nos Conseillers administratifs et vous proposons de voter ce budget tel qu'il nous est présenté.



M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral tient à remercier notre conseil administratif, et en particulier Madame Isabel RoCHAT, ministre des Finances, ainsi que Messieurs Philippe GUEX et Michel ZEDER, secrétaire général et secrétaire général adjoint, pour la clarté des documents et des explications fournies à l'occasion de l'établissement de ce budget.

Ce dernier présente, par rapport aux résultats 2008 (déjà déficitaires), une hausse des recettes de 5% et des dépenses de 11%; il s'en suit un déficit historique de 2,4 millions.

Lors de la présentation du budget 2009, puis des comptes 2008, nous avons insisté sur les points suivants :

- Les prévisions de recettes fournies par l'Etat étaient trop optimistes.
- La crise économique n'est pas un phénomène éphémère.
- Notre marge de manœuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement est étroite.
- Une baisse du centime additionnel est exclue.

Dans ce contexte, nous avons enjoint le Conseil administratif de restreindre autant que faire se peut les dépenses et ne pouvons qu'insister à nouveau sur ce point.

Nous devons plus que jamais faire preuve de la plus grande prudence, surtout sachant que de grosses dépenses d'investissement nous attendent dans le futur. Je rappelle que le budget 2009 avait dû être revu à la baisse et que celui qui nous est présenté ce soir est à peu près équivalent au budget 2008 pour les recettes, mais de 9% plus élevé pour les dépenses.

Comme il a été rapporté auparavant, la commission des Finances a voté ce budget avec 4 abstentions, alors que le précédent avait fait l'unanimité.

C'est essentiellement sur les investissements que nous pouvons et devons agir. En effet, ces dépenses, pour l'essentiel, nous coûtent et ne rapportent rien. Nous estimons que les investissements non indispensables doivent être reportés à des temps meilleurs.

Au vu du référendum sur le crédit pour la nouvelle mairie de 20 millions, les charges d'amortissement et d'intérêt seront pour le moins reportées ce qui devrait réduire le déficit 2010 de quelques centaines de milliers de francs. Rappelons que chaque centime additionnel rapporte un demi million. Mais, compte tenu des mécanismes de la péréquation intercommunale, il faut une hausse de 2 centimes pour obtenir un demi million de plus. Que penser des voix qui se sont élevées, il y a un an, pour demander une baisse du centime !

Le groupe libéral votera ce budget.

M. Kilcher : je vais revenir sur les propos de M. Arpidone concernant ses paroles sur le sport. Je trouve la comparaison pas très judicieuse dans la mesure où la rubrique sport comprend près d'un million d'amortissements concernant les investissements réalisés, il y a également la participation au Centre Sportif Sous-Moulin qui ne dépend pas uniquement de la commune de Thônex.



Je propose donc à M. Arpidone, pour une future déclaration, de comparer une prestation identique qui ne comprend pas d'amortissements de bâtiments comme cela pourrait être le cas par exemple pour la sécurité municipale dont les charges s'élèvent à Fr 1'300'000,- et TAS Fr 1'400'000,-.

- M. Decrey : je me permets de répondre concernant le TAS, lorsque M. Kilcher dit que cela coûte Fr 1'400'000,- il a sans doute oublié qu'il y avait des recettes, il est donc important de bien regarder son budget !

Voici quelques chiffres concernant la culture dans d'autres communes genevoises :

Commune	Habitants	Total Budget	Total Culture	% budget	Par habitant
Onex	17'348	39'113'000	2'776'000	7.10	160.02
Thônex	13'395	35'123'000	1'884'000	5.36	140.65
Plan-les-Ouates	9'280	45'608'000	3'060'000	6.71	329.74
Meyrin	21'100	79'000'000	8'200'000	10.38	388.63
Carouge	19'543	85'914'000	8'877'000	10.33	454.23
Chêne-Bougeries	10'252	29'142'000	834'000	2.86	81.35
Chêne-Bourg	7'900	20'673'000	708'000	3.42	89.62

ce comparatif démontre que Thônex se situe dans la moyenne des communes citées et qu'une politique culturelle est nécessaire afin de pouvoir offrir à nos habitants ce qu'une ville, de bientôt 14'000 habitants, doit mettre au service de ses communiers.

En plus, si vous lisez les derniers articles parus dans la Tribune de Genève, où une analyse est faite sur l'ensemble des salles et la programmation des spectacles à Genève, Thônex a reçu la palme. Je peux vous dire que je suis fier de cette culture proposée et du travail effectué par l'équipe de TAS.

Quand vous aurez réussi à supprimer, en partie ou complètement, la culture dans les prochains budgets, vous laisserez une salle des fêtes sans activité après que les investissements aient été faits. Est-ce une bonne solution ? Je ne partage pas cette option qui va à l'encontre d'une politique de proximité. Pour moi, c'est une politique à court terme.

Au vu de ce déficit, Thônex doit-elle bloquer tout ces investissements ?

Thônex doit-elle se contenter d'offrir uniquement aux communiers des places de crèche afin de leur permettre d'aller travailler en ville et de ne pas offrir d'autres activités dans notre commune ? Dans cette optique nous transformerons Thônex en cité dortoir.

Je me réjouis de voir en 2011, lors des prochaines élections municipales, les programmes de chaque parti sur l'avenir de notre commune et plus particulièrement sur la politique culturelle.

Je vous remercie.



M. Arpidone : si nous nous sommes risqués à une petite comparaison entre la culture et le sport, c'est parce qu'en commission des Finances, la culture a été taxée de « simple divertissement ». Nous sommes allés chercher ce que l'on pouvait comparer à un autre divertissement mais, nous tenons à préciser que nous ne sommes absolument pas contre le sport. En fait nous nous interrogeons, pourquoi est-ce toujours la même rubrique dont on parle ? Sur une séance d'environ deux heures trente on discute pendant trois-quarts d'heure de la rubrique culturelle !

M. Knörr : j'aimerais ce soir tordre définitivement le cou à une légende : imaginer que le TAS soit l'élément phare qui permette à Thônex de ne pas se transformer en cité dortoir. C'est au mieux de la naïveté, au pire de l'aveuglement !

Deux douzaines de spectacles le soir sur 365 jours empêcheraient donc de transformer notre ville en cité dortoir ? Cela n'est pas possible ! Ce qui empêche une ville de se transformer en cité dortoir est la cohésion sociale et le tissu associatif. Le four à pain, fait mille fois plus contre l'effet dortoir que le TAS il en est de même pour le Centre de loisirs et les associations de quartier. On nous cite des chiffres de communes cité dortoir comme Onex et Meyrin et ce n'est pas la culture qui empêche ceci. Répétons-le encore une fois, le TAS n'est pas la culture mais une forme de culture.

- M. Détruche : j'aimerais juste réagir aux propos de M. Arpidone. Si financièrement on peut faire parler des chiffres au niveau de l'appréciation, le qualificatif de divertissement ne s'applique pas au sport qui a un côté social et santé important.

Un franc investi dans le sport se traduit très souvent par un franc économisé tant au niveau de la santé que du social. Il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent pour les sociétés sportives et l'on ne peut pas banaliser cette rubrique en la traitant de simple divertissement.

M. Castelli : cette discussion démontre la pertinence de l'intervention de M. Corthay. Quand on prive de ressources financières nos communes il y a un inévitable débat sur les prestations qui s'ouvrent et on peut voir, ce soir, qu'en démarrant sur la culture nous sommes passés par la sports et même la petite enfance. Inévitablement nous aurons à discuter l'an prochain des divers « prés carrés » et nous devons certainement procéder à des coupes qui feront mal dans certaines prestations fournies au public.

- Mme Rochat : la loi qui nous prive de certaines ressources a été plébiscitée à plus de 50% par la population. La diversité de l'offre que l'on fait à nos communiens fait la richesse de la commune et je crois que notre vœu à tous est de ne pas faire de Thônex une cité dortoir.



Je rappelle qu'il faudra être extrêmement attentifs lors du développement des Communaux d'Ambilly à la mixité sociale que l'on entendra donner à ce nouveau quartier.

M. Thurre : j'aimerais féliciter l'UDC qui est, comme toujours, en avance sur son temps. Dans sa démonstration culinaire j'ai l'impression que nous sommes cuits, notre Conseiller administratif ne dit pas que le TAS représente la culture mais une forme de culture qui a été choisie et votée pour laquelle nous avons fixé un cadre. Dans le budget culturel nous trouvons également le CCCC, des subventions versées à des associations. Cette précision est importante car on focalise tout le temps sur le TAS.

M. Uehlinger : M. Decrey nous a donné les chiffres de certaines communes mais je relèverai que Plan-Les-Ouates ne donne pas l'impression d'avoir énormément d'activité malgré ses 7 ou 8% du budget consacré à la culture. Si l'on veut avoir les moyens de ses dépenses il faut aussi avoir les moyens de ses recettes, cette commune est un très mauvais exemple vu ses revenus importants au vu des nombreuses entreprises établies sur son territoire.

La parole n'étant plus demandée, M. Guy Saudan, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 27 octobre 2009,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 35'089'790,- aux charges et de Fr 32'682'537,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 2'407'253,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 23'090'200,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 23'090'200,-,



- Attendu que les investissements nets de Fr 23'090'200,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 6'973'358,- moins l'excédent de charges présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 2'407'253,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 18'524'095,-,
- Attendu que le Conseil administratif présentera au Département du territoire un plan financier conformément à l'article 77, al. 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes et les articles 52, al. 2 et 53 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal
d é c i d e

- Par 15 voix « pour », 2 voix « contre » et 8 abstentions, soit à la majorité,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr 35'089'790,- aux charges et de Fr 32'682'537,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 2'407'253,-,
- Par 17 voix « pour » et 8 abstentions, soit à la majorité,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 44 centimes.
- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.
- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2010 si nécessaire et jusqu'à concurrence de Fr 18'524'095,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2010 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.



M. Arpidone demande que le point 10 soit traité avant le point 9 étant donné qu'il n'y aura plus de séance du Conseil municipal avant le vote populaire du 15 novembre concernant le CEVA.

Au vote :

- *Cette demande est acceptée à l'unanimité.*

10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli, Willy Corthay et Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé « Pour le CEVA ». Discussion. Vote. (MM-09-04).

M. Loutan signataire, membre du groupe socialistes-verts, donne lecture du projet de motion :

Projet de motion: « Pour le CEVA »

Le Conseil municipal de Thônex considérant:

- L'importance primordiale que revêt le CEVA dans la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise dont il est la future épine dorsale,
- La volonté du Canton de mettre en œuvre une vision cantonale et régionale de la mobilité dans le but de répartir équitablement les charges de trafic sur l'ensemble du territoire et de favoriser un réseau de transports publics performant,
- Les travaux engagés par la Commune pour la mise sur pied d'un nouveau plan directeur communal en harmonie avec cette vision cantonale,
- La nécessité de soulager durablement les charges de trafic sur la commune dans la perspective de son expansion,

I n v i t e
le Conseil administratif

1. À prendre position publiquement en faveur du projet du CEVA du fait qu'il est une pièce nécessaire et corrélative à la durabilité des développements futurs de la Commune.

La discussion est ouverte :

M. Decrey : le groupement « Arve-Lac » a créé un groupe en faveur du CEVA et le Conseil administratif y a adhéré. Nous sommes également des Comités « Pro-CEVA » et « ALP-RAIL ». Nous venons également de commander un certain nombre d'articles tels que flyers, autocollants à mettre sur les enveloppes allant dans le sens d'un vote positif pour le CEVA. Comme vous pouvez le constater la commune de Thônex est déjà bien impliquée en faveur de cette campagne.



M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

N'y allons pas par quatre chemins : notre groupe considère cette motion comme étant tout simplement inutile et inopportune.

S'il s'agit d'inviter le Conseil administratif à montrer l'exemple et inciter ainsi la population de Thônex à se prononcer en faveur du crédit complémentaire de 113 millions lors des votations du 29 novembre 2009, en d'autres termes de voter « pour le CEVA ». Cette motion vient trop tard, un peu comme la grêle après les vendanges, car le temps que le procès-verbal de la présente séance du Conseil municipal soit approuvé - le cas échéant - et rendu public le mois prochain, les votations seront terminées depuis longtemps.

Si le but recherché consiste à « exposer » les positions politiques de chaque groupe représenté autour de cette table, celles-ci sont déjà connues et figurent d'ailleurs même dans le matériel de vote distribué à la population. Rappelons pour mémoire que lors d'une assemblée des délégués du Parti Libéral tenue le 7 octobre dernier et à laquelle nous sommes plusieurs ici présents à avoir participé, le groupe Libéral s'est prononcé en faveur du crédit complémentaire à la quasi-unanimité, conscient de l'importance du CEVA pour le développement de Genève et soucieux d'éviter des blocages inutiles et des retards additionnels qui finissent par mettre en péril l'ensemble de la mobilité genevoise. Les positions des autres groupes politiques sont toutes aussi connues.

Cette motion est donc inutile.

Elle est par ailleurs inopportune du fait que c'est maintenant à la population du Canton de voter et donc au souverain de s'exprimer sur le sujet, et non plus au Conseil municipal de Thônex.

Le groupe Libéral votera contre l'entrée en matière de cette motion pour les raisons de principe évoquées ci-dessus, ou votera contre la motion si on doit en arriver là. Cette prise de position n'implique en aucun cas le rejet du CEVA et nous réfutons d'ores et déjà toute tentative qui pourrait être faite d'interpréter notre position dans ce sens.

Le Conseil municipal doit consacrer en absolue priorité son énergie au rétablissement de l'équilibre financier de la commune, en freinant toute dépense et tout investissement non essentiels. Restons avant tout focalisés sur ces objectifs concrets et ne nous dissipons pas en multipliant les motions dont les effets sont purement symboliques, d'annonce ou de manche.

M. Loutan : je remercie le Conseil administratif des initiatives qu'il a prises. Je ne peux que féliciter et remercier le groupe libéral pour le CEVA. Cette motion peut-être considérée comme encouragement et confirmation du soutien du Conseil municipal au Conseil administratif.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Nous ne référons pas ce soir le débat si sensible du CEVA ; ce sera aux citoyens genevois d'avoir le dernier mot. Pour mémoire souvenons-nous simplement que des promesses ont été faites. Pas de surcote pas de dépassement supplémentaire, un milliard quatre cent millions point barre. Nos expériences de Conseillères et Conseillers municipaux devraient donc nous être utiles. Nous sommes rassurés. Nous savons tous que dans les grands travaux, il n'y a jamais de surprise, jamais de crédit complémentaire que les ingénieurs savent calculer à la virgule près. Aucun précédent fâcheux ne saurait nous inquiéter. Bref c'est donc sans aucun souci que le groupe UDC votera « non » à cette motion.

Au vote :

– *La motion est acceptée par 13 voix « pour » et 12 voix « contre ».*

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Andrew Arpidone et Guy Saudan du parti démocrate-chrétien ayant comme intitulé : « Pour une ville exempte de tags sauvages ». Discussion. Vote. (MM-09-03).

M. Arpidone signataire, membre du parti démocrate-chrétien, donne lecture du projet de motion :

Proposition de motion

Pour une ville exempte de tags sauvages

Exposé des motifs

Mesdames et

Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

La Commune fait l'objet de déprédations régulières sur son territoire depuis de nombreuses années.

Partant de cette considération, le groupe libéral a d'ailleurs proposé récemment une motion visant à l'installation de caméras de vidéosurveillance, motion accueillie favorablement par la quasi-intégralité des Conseillères et Conseillers Municipaux.

Bien que nécessaire, il serait illusoire de croire que ce type d'installation viendra à lui seul régler tous les problèmes liés aux déprédations que notre commune subit continuellement ne serait-ce que par le fait que ces caméras ne pourront être installées de manière à quadriller l'ensemble de la Commune.

Or, il est incontestable qu'un endroit « tagué » donne un sentiment d'insécurité. De même qu'il est prouvé que les tags appellent les tags et que si nous voulons en arriver à bout, toutes les communes doivent faire le nécessaire. Les communes de Genève et de Bernex, entre autres, ont déjà adopté ce type de mesures.

De plus, le nettoyage des tags est très onéreux et chronophage pour les services communaux concernés. « Outsourcer » cette prestation de services à des entreprises privées dont les factures seraient couvertes par une assurance spécifique serait clairement la meilleure solution.

Mais notre motion ne vise pas seulement à protéger l'intégrité des biens qu'ils soient publics ou privés. Elle a également pour but de trouver des solutions afin que les moyens d'expression d'art urbain puissent encore trouver place dans notre Commune. C'est pourquoi, nous proposons également la création de sites d'expression, clairement délimités, qui puissent accueillir des supports amovibles réservés spécialement aux tags, « graffs » et autres méthodes d'expression.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra votre attention et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, de lui réserver un bon accueil en la renvoyant en Commission de l'Urbanisme et Développement durable.

Projet de motion :

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- La politique anti-tag menée par de nombreuses communes,
- Les déprédations dont est régulièrement victime la commune,
- Les coûts élevés engendrés par ce type de déprédations,
- La disparition des lieux d'expression libre réservés aux jeunes.

I n v i t e
le Conseil administratif

- A encourager les propriétaires à signer une assurance « anti-tags » avec des entreprises de nettoyages comme l'a fait la Ville de Genève.
- A intégrer les bâtiments communaux et ceux de la Fondation du logement dans ce système d'assurance afin d'atteindre une « masse critique » de biens assurés suffisante sur la commune.
- A prendre contact avec l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI, ex-Société des régisseurs) pour sensibiliser leurs membres.
- A faire son possible pour retrouver les auteurs des déprédations et à systématiquement porter plainte auprès des autorités compétentes.
- A mettre à disposition des jeunes des panneaux amovibles et temporaires dans des lieux d'expression libres définis par la mairie.
- A travailler en collaboration avec le Parlement des jeunes et le Cycle du Foron, afin de sensibiliser les tagueurs aux implications qu'induisent de telles activités lorsqu'elles sont commises dans l'illégalité.
- A mettre en place avec le Service de sécurité municipal, un relevé photographique des tags et graffitis sauvages afin de faciliter l'ouverture d'une procédure sur l'ensemble des dégradations réalisées par le tagueur pris en flagrant délit.

La discussion est ouverte :

M. Dupraz : cette motion a provoqué un débat assez nourri au sein de notre groupe, nous nous sommes posés beaucoup de questions. Un « tag » est-ce une expression artistique ou une déprédation ? L'embellissement de l'espace public ou une atteinte à la propriété privée ? Par ailleurs, nous avons trouvé cette discussion intéressante à mener mais, au vu des nombreuses invites, il serait préférable de débattre de ce projet en commission plutôt qu'en séance plénière. On pourrait également envisager d'auditionner le Parlement des jeunes à ce sujet.

M. Uehlinger : petite question aux auteurs de la motion : y a-t-il d'autres tags que ceux du Cycle du Foron que je connais qui sont illicites ou dérangeants ? N'est-on pas en train de créer un problème avant qu'il n'existe ?

- M. Détruche : le service technique est attentif aux problèmes liés aux tags. Nous avons déjà enlevé certains de ceux-ci sur les bâtiments publics. Actuellement, le Centre de Loisirs est un lieu particulièrement touché. Pas plus tard qu'avant-hier il y a eu un essai le nettoyage de ce bâtiment. En ce qui concerne l'invite qui parle d'assurance il n'y aura aucune assurance qui entrera en matière sur ce sujet. On pourrait créer un fonds avec la Fondation pour le logement.



M. Loutan : je soutiens également le renvoi en commission pour que l'on puisse avoir des idées constructives. On vote la mise en place de caméras de surveillance, on interdit de jouer sur le gazon lorsqu'il y a beaucoup d'immeubles, on ne peut pas jouer au ballon sur la place de Graveson à cause des vitres, faut-il également enlever les tags partout même dans les endroits où cela ne dérange personne ?

M. Corthay : certains défendent les tags comme un mode de culture populaire avec acharnement, j'en connais quelques uns. A l'époque, au collège de la Gradelle nous avons été confrontés à une avalanche de tags, nous en avons parlé avec les élèves et avons pris la décision de faire une expérience « tag zéro » qui consistait à faire disparaître les tags en 48 heures par l'entremise d'une entreprise spécialisée. Cela a eu pour effet de réduire considérablement le nombre de tags. Je ne sais pas ce qu'il en est actuellement pour ce collège car je n'y suis pas retourné. Il convient également de ne pas confondre les tags avec les peintures murales que l'on peut trouver ici ou là. Il y a une réflexion générale à faire et le renvoi en commission est une bonne proposition.

M. le Président précise par ailleurs que l'exposé des motifs propose un renvoi en commission.

M. Knörr : cette motion mélange tags et graffitis. Les tags sont des signatures vite réalisées à la bombe de peinture ou aux feutres indélébiles. Destinés au départ à signaler une identité une opinion, ils sont devenus avec le temps le moyen utilisé par des bandes pour marquer leurs territoires. Nous avons tous déjà vu le tag « Xenoth gang » ou « 74 » pardon, soixante quatorze.

Au contraire, les graffitis sont devenus grâce à la capitulation des pouvoirs publics une forme d'art contemporain. Ce sont des fresques qui nécessitent plusieurs heures de travail. Les « graffeurs » n'ont que dédain pour les « tagueurs » mais ce qui caractérise ces deux types de déprédations c'est que pour être reconnus leurs auteurs doivent agir dans l'illégalité sinon ni le graffiti ni le tags ne vaut quoique ce soit.

M. Arpidone : nous ne sommes pas en train de créer un problème. Par ailleurs, le budget mentionne un montant de Fr 10'000,- pour l'élimination des tags au Centre des Loisirs. Nous sommes favorables au renvoi en commission comme cela est indiqué dans l'exposé des motifs.

M. Gautier : les motionnaires se sont-ils renseignés en ce qui concerne les assurances car, à ma connaissance, il s'agit d'un contrat avec des entreprises spécialisées. D'autre part on ne paie pas Fr 500,- par année pour enlever tous les tags qui se trouvent sur la commune. Sauf erreur, il s'agit de le faire enlever dans les 48 heures de recommencer l'opération une fois et ensuite les tarifs habituels sont à nouveau appliqués. Il serait intéressant d'avoir plus de renseignements sur les implications d'une telle décision.



M. Arpidone : nous pourrions inviter, en séance de commission, un représentant de la Ville de Genève sur le système qu'elle applique.

Au vote :

- le renvoi de cette motion en commission de l'Environnement est accepté par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions.

11. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

13. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la Sécurité donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 29 septembre 2009 par :

13.1. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance :

1. En ce qui concerne les déprédations commises sur les biens communaux, voici ci-dessous le rapport établi par le service technique communal :

D'une manière globale et concernant les bâtiments de la commune nous avons, à ce jour pour 2009, la somme de Fr 35'000,- qui correspond au montant des dégâts effectués (tags, déprédation diverses).

Il est à relever que cette information ne tient pas compte des travaux de réparation effectués à l'interne lorsque cela s'est avéré possible ; de même, les petits dégâts nécessitant l'intervention d'une entreprise mais qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt de plainte ne sont pas listés.

Concernant plus précisément l'école Adrien-Jeandin, il est à relever les interventions suivantes:

Année 2009 :

- Début d'incendie dans vestiaire gym fille, réparation à l'interne.
- Bris de 2 vitres, coût Fr 1'700,-
- 4 luminaires de sol endommagés, 1 joint de fenêtre arraché, 1 store arraché, grilles de sol jetées en bas de la terrasse, coût Fr 8'000,-.



Année 2008 :

- Fenêtre forcée, réparation à l'interne
- Intrusion illégitime dans salle de gym : reste nourriture, crachats, cigarettes écrasées sur mur et sol, réparation à l'interne.
- Enlèvement des graffitis, coût Fr 26'000,-.

Année 2007 :

- Effraction dans classe au rez inf, réfectoire du parascolaire : 1 fenêtre forcée, porte armoire métallique forcée, porte de la salle forcée, chambranle endommagé, réparation à l'interne.
- Effraction dans classe au rez sup : 1 double fenêtre forcée, meuble sous lavabo cassé, affaires personnelles enseignante volées, réparation à l'interne.

Année 2006

- 2 luminaires cassés dans escalier extérieur, coût Fr 350,-.

2. En ce qui concerne le nombre d'agressions et de violences commises sur des personnes durant la même période sur cette même surface.

Des investigations ont été effectuées auprès des différents services de la police cantonale. Afin de garantir une analyse objective, il faut tenir compte des paramètres suivants.

- a. Une récolte d'informations précise sur une période de 5 ans doit faire l'objet d'une demande officielle adressée à Mme la Chef de la police. Cette démarche aurait pris un temps ne correspondant pas au délai de réponse imposé. De ce fait, les éléments rapportés sont officieux et ne seraient être utilisés comme des indications infaillibles. De plus, cela ne concerne que les deux dernières années.
- b. Les recherches ont été ciblées sur l'avenue Adrien-Jeandin et le chemin Chapelly afin de répondre au mieux à la zone concernée.
- c. Il sied de relever que les événements recensés ne sont que le retour des faits annoncés à la police cantonale par le biais d'un dépôt de plainte ou suite à une intervention de la gendarmerie. Il faut garder à l'esprit que nombre de cas n'est pas signalé ou que les communiers les règlent eux-mêmes.

Année 2008

-	Agression	:	1	
-	Cambriolage	:	0	
-	Conflit	:	2	
-	Dommage à la propriété	:	5	
-	Incendie	:	1	(accidentel)
-	Vol	:	2	
-	Vol à l'arraché	:	0	
-	Vol à la tire	:	0	
-	Vol de véhicule	:	1	

Année 2009

–	Agression	:	0	
–	Cambriolage	:	5	
–	Conflit	:	16	
–	Domage à la propriété	:	8	(bâtiment privé)
		:	8	(véhicule)
–	Incendie	:	1	(indéterminé)
		:	1	(négligence)
–	Vol	:	17	
–	Vol à l'arraché	:	1	
–	Vol à la tire	:	3	
–	Vol de véhicule	:	12	

3. Information à la population

Il est bien entendu que le Conseil administratif prendra les mesures nécessaires pour informer les habitants du quartier de la mise en place de caméras de surveillance. Un avis sera également inséré dans le journal "Le Chênois".

M. Philippe Decrey, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 29 septembre 2009 par :

13.2. De M. Guy Saudan, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien, concernant la position politique de M. Alain Dupraz :

Conformément à la question écrite du groupe PDC, le Conseil administratif a pris contact avec le service des votations et élections pour clarifier l'appartenance politique de M. Alain DUPRAZ. Le dit service a répondu qu'il n'avait pas à connaître la décision de l'intéressé, celle-ci devant être annoncée en séance plénière du Conseil municipal et à son parti politique, association ou groupement. Le service des votations a rappelé que M. Alain DUPRAZ a été élu sur la liste ayant pour dénomination « les Socialistes et les Verts » et son siège appartient par conséquent au groupement par lequel il a été élu. Conseil était également donné de s'adresser au service de surveillance des communes compétent en la matière.

Le Conseil administratif a donc écrit au service de surveillance des communes, qui a transmis la demande au service des votations et élections (!) lequel a alors répondu qu'il n'était pas compétent pour répondre à une telle question, son rôle étant de

- contrôler les candidatures et de déterminer les résultats lors des élections municipales ;
- procéder aux remplacements des conseillers municipaux démissionnaires dans le respect des dispositions légales durant toute la législature ;
- vérifier que les conseillers municipaux ne sont pas domiciliés dans une autre commune et, le cas échéant, de procéder au remplacement d'office.



Le service des votations et élections précisait également qu'il appartient à l'intéressé ou à son groupe politique de clarifier la situation, la personne se déclarant indépendante d'un groupe politique ne pouvant prétendre occuper le siège d'un groupe politique dans les commissions au préjudice de ce dernier. Il appartient donc au groupe politique lésé d'intervenir valablement auprès du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a donc écrit tant au chef du groupe « socialistes-verts » qu'à M. Dupraz. A ce jour, nous sommes dans l'attente des réponses que nous ne manquerons pas de communiquer dès que nous les connaîtrons.

Il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :

- 13.3. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant la gestion des déchets lors de fêtes et manifestations communale publiques, et privées dans les locaux communaux.

Plusieurs personnes m'ont rapporté ce qui suit après les promotions et je leur ai demandé de me rappeler par écrit. Je cite :

« Lors de la fête du 1^{er} août, des jeunes ont été engagés pour ramasser les déchets de manière sélective. Ces « petits jobs » qui leur offrent l'occasion de participer à une activité constructive en gagnant un modeste pécule, me semblent tout à fait positifs. Ils entrent d'ailleurs tout à fait dans la politique du Centre de Loisirs et des Travailleurs Sociaux Hors-Murs.

Par contre, il y a de nombreux déchets qui ont échappé à leur action et fini dans des poubelles « Tout venant ».

Au stand du Centre de loisirs, seuls de simples sacs poubelles étaient disponibles, dans lesquels, faute d'autre alternative proche, les gens jetaient leurs déchets.

Quand le Centre de loisirs organise une manifestation, il utilise de la vaisselle compostable, mais ne sait ensuite qu'en faire, faute de lieu sur la commune pour gérer ce type de déchets ».

Un autre courrier :

Il y a eu une résolution ou motion votée à l'unanimité du Conseil municipal au sujet de l'utilisation de matériel recyclable lors des manifestations communales. A l'origine ceci ne concernait que les promotions mais heureusement l'achat de chariots de tri a fait croire à une pérennisation de la situation.

Le tri semble mal organisé ou peu favorisé sur les stands : poubelle unique pour les stands et les passants.



Chaque société devrait trouver, acheter et stocker les assiettes et couverts recyclables. Des achats groupés pourraient être faits par la commune, comme à Carouge.

Dans les salles louées aux particuliers, la vaisselle est sous clef et doit être louée. Il faudrait utiliser la vaisselle lavable plutôt que venir avec son plastique de la Migros....

Nous demandons au Conseil administratif et le remercions d'avance .

- *de nous montrer le bilan financier des Fr 10'000,- votés,*
- *de nous expliquer comment il juge la situation actuelle,*
- *et comment il pense l'améliorer.*

Cette question écrite pourra être reprise ou développés si nécessaire à la commission Environnement et Déchets.

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Barreau routier des Communaux d'Ambilly

M. Singh : lors de la séance des commissions réunies du 15 septembre dernier, j'avais exprimé ma légère déception de constater que la circulation dans le centre urbain de Thônex n'était pas traitée. Toutefois, M. Decrey avait laissé entendre que l'on pourrait inviter M. Delacrétaz de la DGM à une prochaine séance de la commission de la Circulation. Je remercie par avance M. Decrey et le Président de la commission de mettre cette audition à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin de faire un tour de table des problèmes de circulation sur notre commune.

14.2. Elections

M. Agraniou : le Conseil administratif a-t-il réagi suite aux affiches anti-frontaliers qui ont été posées par certains partis politique sur le territoire communal ?

- M. Decrey : il s'agit de campagnes électorales officielles. Les panneaux sont disposés sur la commune et les affiches sont placées par la SGA. Le Conseil administratif ne peut pas refuser l'affiche d'un parti politique.

14.3. Terrain de jeux derrière la place de Graveson

Mme Jaquet : j'ai remarqué que la zone d'arrivée du toboggan devrait être élargie et remplacée. Le jeu où l'on trouve des cordages a une corde qui est en train de céder et qui devrait également être remplacée pour la sécurité des enfants.

- M. Détruche : les places de jeux sont régulièrement vérifiées par un mandataire externe mais nous attirerons son attention sur les points soulevés tout en sachant que les réparations minimales seront faites compte-tenu du projet de réaménagement du secteur.



14.4. Ecole Marcelly

M. Loutan : il y a toujours le panneau qui indique que ce chantier a été retardé par des oppositions et des recours, ne pourrait-on pas enlever cette inscription car cela fait un moment que l'on fait culpabiliser des personnes qui ont utilisé leur droit de citoyen ?

14.5. Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Dupraz : je remercie M. Decrey de nous avoir fait parvenir le rapport d'activité de notre compagnie des sapeurs-pompiers tel que je l'avais demandé.

14.6. Piscine

M. Knörr : les travaux de la piscine sont-ils entièrement terminés ?

- M. Détruche : les travaux sont terminés. Nous avons fermé la piscine les trois jours qui ont suivi les vacances scolaires d'automne afin de finir toute une série de petits travaux mais il reste encore deux ou trois petites choses à faire.

Dans les modifications on peut noter le fait que l'on entre plus dans les vestiaires avec les chaussures car cela nous posait un problème de nettoyage. A ce sujet, nous avons remplacé un gardien de piscine par deux personnes qui assurent un nettoyage en permanence dans toutes les parties vestiaires et corridors pour garantir un état de propreté optimal, ces présences ont également l'avantage de dissuader les éventuels voleurs.

- M. Decrey précise que ces personnes ont été engagées par le biais de Trois Chênes emplois.

14.7. Déchets ménagers

Mme Lopes Beer : avez-vous déjà traité en commission la récupération de déchets ménagers organiques ?

- M. Détruche : oui vous pouvez retrouver la discussion à ce sujet dans le procès-verbal de la commission de l'Environnement du 13 octobre dernier.

La séance est levée à 23h.25.

Annexe : présentation Power Point sur le budget 2010.

*

Le Président

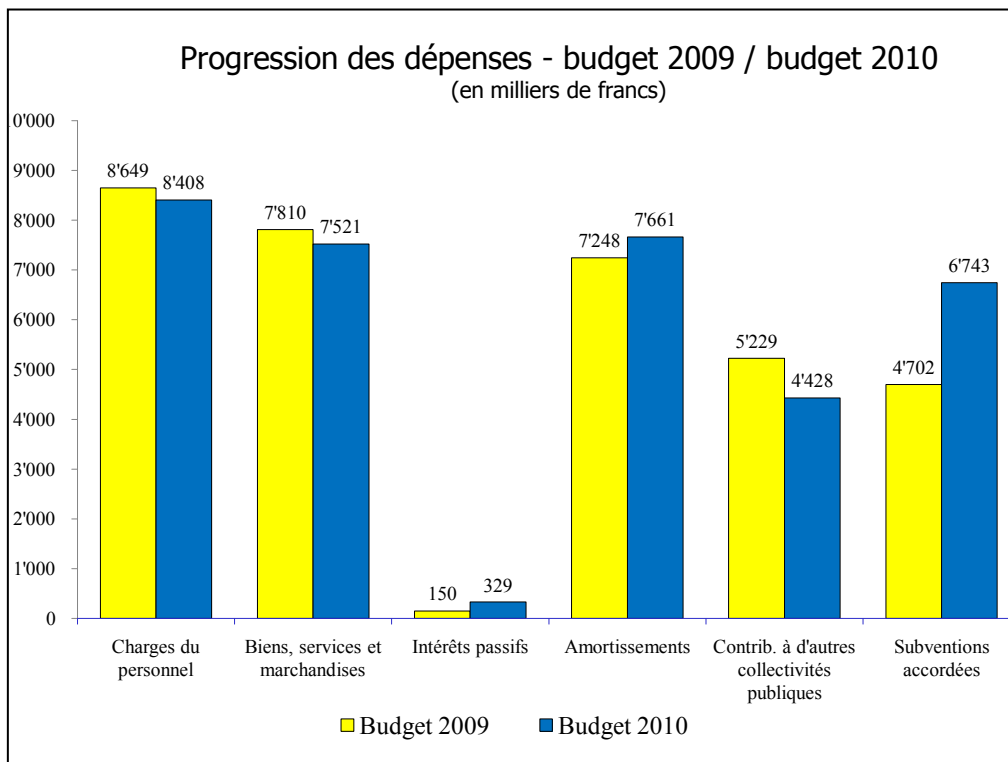
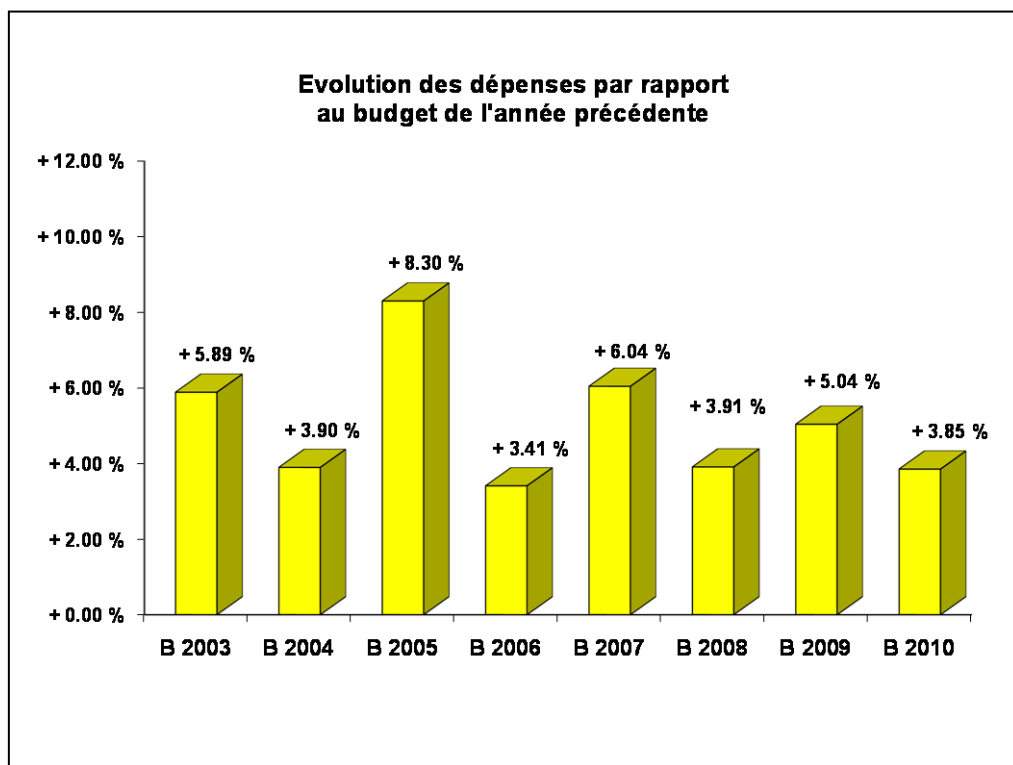
Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex



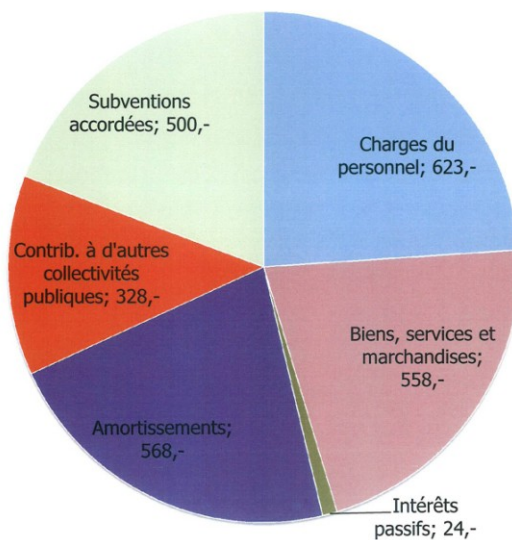
Présentation Power Point sur le budget 2010



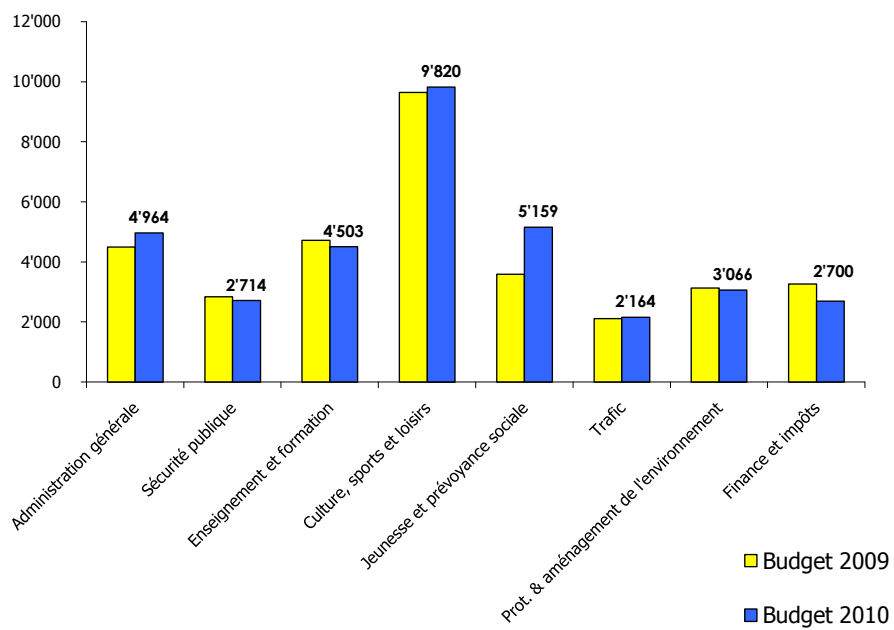


Présentation Power Point sur le budget 2010

Budget de fonctionnement 2010 - charges par habitant



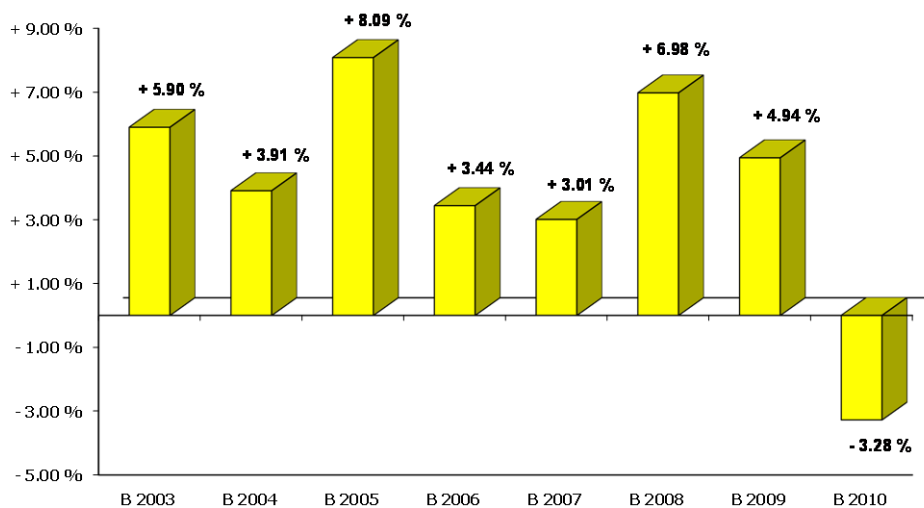
Répartition fonctionnelle du budget de fonctionnement 2010



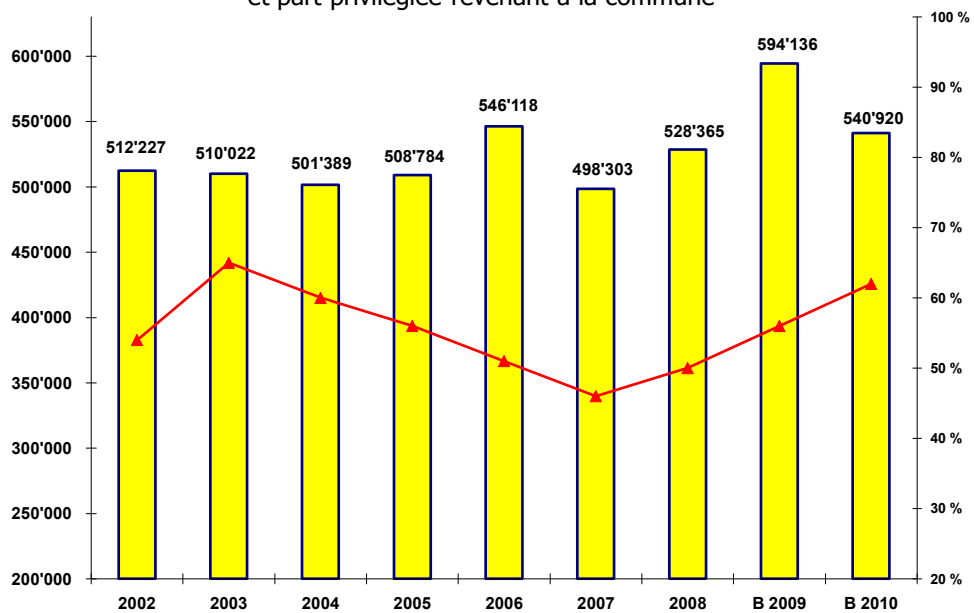


Présentation Power Point sur le budget 2010

Evolution des recettes par rapport au budget de l'année précédente



Valeur d'un centime additionnel personnes physiques et part privilégiée revenant à la commune



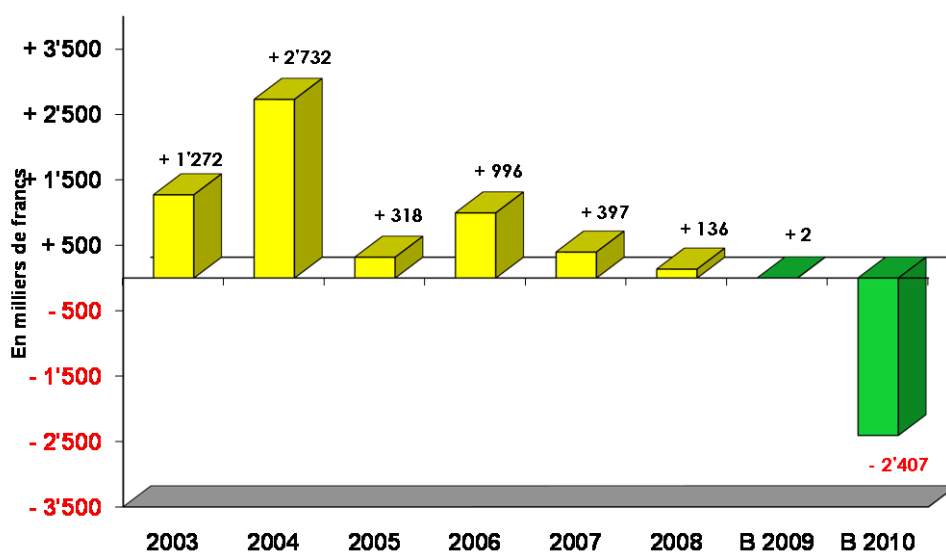


Présentation Power Point sur le budget 2010

Classification des recettes de fonctionnement

	C 2008		B 2009		B 2010		Ecart B 2009 / B 2010
Impôt sur les personnes physiques	23'248'075.30	73 %	26'142'000,-	77 %	23'800'480,-	73 %	- 2'341'520,-
Impôt sur les personnes morales	1'158'477.45	4 %	1'060'000,-	3 %	921'000,-	3 %	- 139'000.00
Taxe professionnelle communale	1'340'325.00	4 %	1'364'000,-	4 %	1'350'000,-	4 %	- 14'000.00
Fonds de péréquation intercommunal	1'785'219.95	6 %	1'870'231,-	6 %	1'970'033,-	6 %	+ 99'802.00
Nouvelle péréquation intercommunale - contribution reçue des autres	-	0 %	-	0 %	744'993,-	2 %	+ 744'993.00
Revenus de nos biens	2'219'988.37	7 %	1'706'829,-	5 %	1'825'281,-	6 %	+ 118'452.00
Autres revenus	2'030'236.17	6 %	1'647'062,-	5 %	2'070'750,-	6 %	+ 423'688.00
Totaux annuels	31'782'322.24	100 %	33'790'122,-	100 %	32'682'537,-	100 %	- 1'107'585.00

Excédents budgétaires enregistrés depuis 2003





Présentation Power Point sur le budget 2010

